

ORGANISATION M

réunion du Groupe de travail de l'accèsion de la Serbie-et-Monténégro à l'OMC. Nous escomptons que cette première réunion permettra des progrès qualitatifs ouvrant la voie à une issue favorable.

Nous tenons à souligner que les systèmes économiques des deux États membres partagent une importante caractéristique: un degré significatif de libéralisation du régime du commerce extérieur et le maintien en vigueur des seules mesures qui sont compatibles avec les règles et prescriptions de l'OMC. Il est important pour nous de préciser que ces mesures ont été prises de manière autonome. Nous nous intéressons donc spécialement à la façon dont les décisions concernant le traitement de ces mesures seront prises au cours du nouveau cycle.

Pour la Serbie-et-Monténégro, petite économie en transition, un point particulièrement important est la coopération régionale et la libéralisation des échanges, par le biais des mécanismes du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et du Groupe de travail pour la libéralisation et la facilitation des échanges commerciaux. Des accords de libre-échange ont été négociés et conclus sous ces auspices, l'objectif étant de créer une zone de quasi-libre-échange dans toute la région de l'Europe du Sud-Est. Parallèlement à l'Accord de stabilisation et d'association avec l'UE, qui est l'une de nos priorités, nous considérons que le processus de la coopération régionale est complémentaire de la libéralisation multilatérale dans le cadre de l'OMC. C'est la raison principale pour laquelle nous soutenons une libéralisation multilatérale fondée sur des droits et obligations ainsi que sur un juste